



COMMISSION EUROPÉENNE

*Bruxelles, le 22.4.2020
C(2020) 2625 final*

*M. Jean BIZET
Président de la commission
des affaires européennes du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS*

*cc. M. Gérard LARCHER
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS*

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier le Sénat pour son avis politique concernant les directives de négociation de l'Union pour un partenariat futur avec le Royaume-Uni.

L'Union européenne a continuellement réitéré son souhait de construire un partenariat futur qui soit le plus proche et le plus ambitieux possible avec le Royaume-Uni, pays qui demeure et restera un pays voisin, ami et allié de l'Union. Néanmoins, comme vous le soulignez, cette relation future devra nécessairement prendre en considération le nouveau statut du Royaume-Uni depuis le 31 janvier 2020, celui d'un pays tiers avec un équilibre de droits et d'obligations qui ne peut être équivalent à celui d'un Etat membre de l'Union.

L'autorisation d'ouvrir des négociations – adoptée le 25 février 2020 à l'unanimité des États membres au sein du Conseil¹ – s'inscrit dans le cadre des principes et objectifs de l'Union établis par le Conseil européen et la Déclaration politique agréée conjointement avec le Royaume-Uni le 17 octobre 2019. Elle reprend aussi les objectifs établis par le Parlement européen dans sa résolution du 12 février 2020. Elle est en ce sens le reflet de notre ligne ambitieuse, mais aussi crédible et réaliste.

Les directives de négociation forment un ensemble et visent à un accord unique basé sur trois axes principaux :

D'une part, un partenariat économique allant bien au-delà du commerce et dont la portée est sans précédent, incluant un accord sur le commerce des biens sans tarifs ni quotas, et incluant toute une série de secteurs allant de l'action climatique à la pêche, de l'énergie au transport, de la propriété intellectuelle à la mobilité.

¹ <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2020/02/25/eu-uk-relations-council-gives-go-ahead-for-talks-to-start-and-adopts-negotiating-directives/>

La Commission souhaite réitérer que s'agissant des services financiers, il n'y aura pas de négociations mais des décisions unilatérales de l'Union en matière d'équivalence.

Du fait de l'intégration économique qui a été la nôtre 47 ans durant et étant donnée notre proximité géographique, ce partenariat économique ambitieux comporte des garanties robustes pour assurer le maintien de nos engagements respectifs dans la durée, notamment s'agissant des normes européennes en matière d'aides d'état, de fiscalité, de droits sociaux, d'environnement, de santé et de changement climatique, et empêcher tout retour en arrière. Par ailleurs, la Commission tient à assurer le Sénat que le « level playing field » et la pêche restent des éléments indissociables de notre futur partenariat économique pour permettre la conclusion d'un accord d'ensemble.

D'autre part, un partenariat en matière de sécurité intérieure, fondée sur un équilibre des droits et obligations correspondant au statut du Royaume-Uni en tant que pays tiers en dehors de Schengen, mais en tenant compte de nos défis de sécurité communs et de notre proximité géographique exigeant notamment des engagements en matière de respect des droits fondamentaux. Ce partenariat en matière de sécurité inclut également la coopération en matière de politique étrangère, de défense et de sécurité extérieure. Le Royaume-Uni a d'ores et déjà indiqué qu'il ne souhaitait pas s'engager dans des négociations sur ce sujet à ce stade. Comme réitéré par le Sénat, l'Union européenne souhaite que la relation de défense avec le Royaume-Uni reste la plus forte possible à l'avenir, et maintient son niveau d'ambition et son offre en la matière pour le moment où le Royaume-Uni souhaitera s'y engager.

Enfin, les directives de négociation prévoient un cadre institutionnel et de gouvernance unique, essentiel pour la crédibilité de notre accord. Ce cadre couvre tous les domaines de coopération économique et sécuritaire, incluant des mécanismes de dialogue et de consultation politique, ainsi qu'une boîte à outils composée de mécanismes efficaces de règlement des différends et de mise en application.

C'est sur cette base que l'Union européenne et le Royaume-Uni se sont engagés dans des négociations le 2 mars dernier lors du premier round de négociations, qui a permis d'échanger sur nos positions respectives et de marquer les points de convergence et de divergence.

Afin de nous engager plus avant dans ces négociations, dans les conditions permises par la crise du COVID-19, la Commission a présenté le 18 mars dernier², après discussion avec le Parlement européen et avec les Etats membres, un projet d'Accord traduisant en termes juridiques précis le niveau d'ambition du mandat. Ce projet de texte permet de consolider les intérêts de l'Union au moment même où les négociateurs britanniques nous ont aussi fait part de leur propre texte juridique, et formera la base de nos discussions dans les prochaines semaines, sur lesquelles nous tiendrons les parties prenantes informées, y inclus les parlements nationaux.

² https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_447

Au-delà de ces négociations sur l'avenir, nous devons continuer, collectivement, de suivre avec attention la mise en œuvre de l'Accord de retrait, agréé puis ratifié par l'Union et par le Royaume-Uni, dans toutes ses dimensions, et notamment le Protocole sur l'Irlande et l'Irlande du Nord et les dispositions relatives à la protection des droits des citoyens. Il s'agit d'un test important de la confiance mutuelle qui est nécessaire dans la négociation sur notre futur partenariat avec le Royaume-Uni. La Commission continuera à surveiller scrupuleusement et régulièrement la mise en œuvre de cet Accord au plan technique par l'intermédiaire du Comité Conjoint avec le Royaume-Uni – tel que prévu par l'Accord lui-même. La Commission sait la vigilance du Sénat sur cette question et le remercie du suivi attentif qu'il fera à l'avenir.

Enfin, je souhaiterais également évoquer un autre chantier que nous devons mener – là aussi collectivement – dès à présent : la préparation de la sortie effective du Royaume-Uni du Marché Unique et de l'Union douanière, à la fin de la période de transition, courant en l'état actuel des choses jusqu'au 31 décembre 2020. Cela, en toute hypothèse et quel que soit le résultat des négociations en cours sur notre partenariat futur. Même avec un accord de libre-échange ambitieux, la situation sera qualitativement différente du commerce sans friction que nous connaissons aujourd'hui. A titre d'exemple : nous imposerons des contrôles sur tous les produits britanniques entrant dans le marché unique; les services financiers britanniques perdront le passeport financier ; il n'y aura plus de reconnaissance mutuelle, notamment en matière de certification industrielle. Cette réalité devra nécessairement être intégrée par les autorités nationales et par les acteurs du monde économique. La Commission maintiendra l'esprit d'initiative dont elle a fait preuve pendant les préparations au scénario d'un retrait sans accord. Il ne s'agit plus seulement de planifier des mesures de contingence, mais bel et bien de nous préparer, car le changement interviendra en toute hypothèse.

La Commission poursuivra son approche de transparence et de dialogue déjà bien démontrée pendant la négociation précédente sur le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. Tout au long de cette négociation importante et difficile, la Commission et Michel Barnier, le Chef de la « task force » chargée de la finalisation des négociations, continueront d'associer étroitement et régulièrement les parlements nationaux, en temps utile, et dans ce contexte la Commission reste disponible pour continuer le dialogue avec le Sénat.

En espérant que ces précisions répondront aux questions soulevées par le Sénat, je me réjouis, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Maros Šefčovič
Vice-président

AMPLIATION CERTIFIÉE CONFORME
Pour la Secrétaire générale,

Jordi AYET PUIGARNAU
Directeur du Greffe
COMMISSION EUROPÉENNE